

LEDEVOIR

CULTURE

Juste pour rire entend se réinventer
B 8

ÉCONOMIE

Les producteurs de grains québécois demandent l'aide des gouvernements | **B 4**

ACTUALITÉS

La Transcanadienne menacée par un incendie de forêt en Ontario | **A 3**



L'espoir d'enterrer l'ère Mugabe



Les Zimbabwéens étaient appelés aux urnes lundi pour choisir non seulement leur prochain président, mais aussi leurs députés et conseillers municipaux. Les bureaux de vote ont fermé, comme prévu, vers 19 h et le dépouillement a débuté, parfois à la lumière des bougies ou des lampes à gaz. Suite en page B 1.

LUIS TATO AGENCE FRANCE-PRESSE

III MÉDECINE

Les oubliés des essais cliniques

Les études sur le traitement des maladies du cœur négligent femmes et aînés

GUILLAUME LEPAGE
LE DEVOIR

Si les femmes et les personnes âgées sont les plus touchées par les maladies du cœur au Québec, elles sont pourtant aux abonnés absents des essais cliniques visant à trouver un traitement à ce type de maladies, conclut une étude.

L'âge moyen des participants à ces études s'élève à 63 ans et les hommes y sont majoritaires, à 71 %. Pourtant, la population générale atteinte de maladie cardiaque est composée en majorité de femmes et de personnes âgées d'environ 68 ans, rappelle l'enquête menée par Quoc Dinh Nguyen, professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

Pour en arriver à ces conclusions, le gériatre de formation et son équipe ont passé au peigne fin quelque 500 essais cliniques de cardiologie parus dans les journaux médicaux de la planète pendant près de 20 ans — soit entre 1996 et 2015 — avant de retenir pour chaque année les 25 plus cités, et donc les plus susceptibles d'avoir du poids après du personnel de la santé.

Seulement 14 % de ces études comportaient une majorité de femmes, alors qu'elles représentent la majorité des patientes atteinte de maladie cardiovasculaire, ont notamment constaté les chercheurs. Aux États-Unis, alors que les femmes comptent pour 54 % des citoyens aux prises avec une maladie coronarienne, elles ne sont que 27,4 % à

prendre part aux essais cliniques qui y sont consacrés.

Une constatation qui n'est pas sans rappeler que les femmes, vivant en moyenne plus longtemps que les hommes, ont plus de risques de développer un problème au cœur et d'en mourir.

Au Canada, les maladies du cœur et l'AVC sont en effet les principales causes de décès prématurés chez les femmes.

« On associe beaucoup la maladie cardiaque aux hommes, mais en réalité il y a plus de femmes qui [en] décèdent, et plus tard dans leur vie », explique le Dr Quoc Dinh Nguyen.

VOIR PAGE A 2 : MALADIE

III AUTOMOBILE

Québec investit dans la filière de l'hydrogène

Transition énergétique Québec construira deux stations-service « multiénergies » d'ici 2021

KARL RETTINO-PARAZELLI
LE DEVOIR

Il faut voir l'hydrogène comme un sujet d'intérêt pour les prochaines étapes de l'électrification des transports

PIERRE MOREAU



Le gouvernement Couillard vient de concrétiser sa volonté de développer la filière de l'hydrogène au Québec en accordant des subventions de plus de 8 millions de dollars à Transition énergétique Québec (TEQ) pour permettre la mise en œuvre de deux à quatre projets pilotes d'ici trois ans. Un investissement jugé stratégique par TEQ, mais injustifié par un spécialiste des questions énergétiques.

Un décret rendu public la semaine dernière a révélé que le gouvernement du Québec accordera 8,25 millions en subventions à TEQ, une société d'État qui a vu le jour en avril 2017, pour « la mise en œuvre de projets pilotes de véhicules électriques à hydrogène » d'ici 2021.

Une première tranche de 6,2 millions sera versée lors de l'année financière en cours pour financer deux stations-service « multiénergies » permettant notamment le ravitaillement en hydrogène.

La première station sera située à Québec et devrait être opérationnelle au début de 2019. Le projet financé par Québec (2,9 millions), Ottawa (1 million) et Harnois Groupe pétrolier (2 millions) doit permettre de tester 50 véhicules Mirai de Toyota, que le gouvernement du Québec louera aux employés de ses ministères et organismes.

La présidente-directrice générale de TEQ a indiqué en entrevue au *Devoir* qu'une deuxième station-service semblable devrait être construite dans « la grande région de Montréal » l'an prochain, à la suite d'un appel d'offres qui

VOIR PAGE A 4 : HYDROGÈNE

INDEX

Avis légaux..... B6
Petites annonces . B2
Décès.....B2
Monde.....B1
Économie.....B4
Sports.....B6
Éditorial.....A6
Idées.....A7
Culture.....B7
Grille TV.....B7
Météo.....B3
Mots croisés.....B3
Sudoku.....B3

Un béluga en cavale

Le cétacé égaré, puis retourné dans le Saint-Laurent l'été dernier, est réapparu... en Nouvelle-Écosse

ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR

Pour les scientifiques, la nouvelle est à la fois réjouissante, surprenante et décevante. Le béluga du Saint-Laurent rapatrié au Québec par avion l'été dernier, à partir d'une rivière du Nouveau-Brunswick où il était coincé, est bel et bien vivant. Le seul hic : il nage désormais dans le secteur du Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse. Ce cétacé vagabond est donc reparti très loin de son aire de répartition naturelle.

Spécialiste des bélugas du Saint-Laurent depuis plus de 30 ans, Robert Michaud admet qu'il

a été surpris d'apprendre que ce jeune béluga avait survécu à l'opération de sauvetage sans précédent réalisée en juin 2017. Mais la joie a été mêlée de « déception », puisque l'animal est aujourd'hui très loin de l'estuaire du Saint-Laurent.

« Nous avons fait des efforts considérables pour le ramener, mais il est reparti. On sait donc qu'il est en forme, mais il n'est vraiment pas à la bonne place », résume-t-il.

Les efforts déployés l'an dernier pour rapatrier ce cétacé résident du Saint-Laurent étaient en effet sans précédent. Il faut savoir que ce béluga d'environ trois ans avait quitté l'estuaire du Saint-Laurent pour se rendre jusqu'au Nouveau-Brunswick,

VOIR PAGE A 4 : CAVALE



Le béluga sauvé l'an dernier (en haut) a été aperçu au large de la Nouvelle-Écosse en balade avec un nouveau compagnon.

LEVON DROVER



Dernier hommage pour les victimes de Toronto

Le premier ministre Justin Trudeau a assisté aux funérailles de Reese Fallon

MICHELLE MCQUIGGE
À TORONTO
LA PRESSE CANADIENNE

Plusieurs dignitaires, dont le premier ministre Justin Trudeau et la vice-première ministre de l'Ontario, Christine Elliott, se sont rendus dans un salon funéraire de Toronto, lundi, où des proches rendaient hommage à Reese Fallon, la jeune femme de 18 ans tombée sous les balles d'un tireur, la semaine dernière, dans le quartier Greektown.

Un peu plus au nord, à Markham, les funérailles de la petite Julianna Kozis, âgée de 10 ans, étaient célébrées en toute intimité dans une église orthodoxe grecque. Reese Fallon et Julianna Kozis ont été inhumées par la suite lors de cérémonies privées.

Alors que la police maintenait une forte présence autour du salon funéraire, des adolescents se tenaient par la main et se serraient dans leurs bras avant d'aller faire leurs adieux à Reese Fallon, qui venait de terminer ses études collégiales. La jeune femme devait amorcer à l'automne des études en soins infirmiers à l'Université McMaster de Hamilton.

Peu de temps après avoir assisté aux funérailles de Reese Fallon, M. Trudeau, ému, a tenté d'offrir un peu d'espoir aux proches. Il a admis que la mort de ces deux jeunes gens avait ravivé le souvenir de son frère Michel, mort dans une avalanche il y a 20 ans, à l'âge de 23 ans.

« Je voulais juste dire à ces jeunes, et à tous ceux qui sont en deuil, que nos êtres chers, comme ces deux filles particulièrement extraordinaires et belles que nous avons perdues, seront avec nous pour toujours », a déclaré M. Tru-



deau après avoir déposé des fleurs sur un mémorial improvisé pour les victimes de l'attaque.

La petite Julianna Kozis, que ses voisins ont décrite comme une enfant extravertie et athlétique, faisait une sortie en famille sur l'avenue Danforth lorsqu'elle a été prise dans la volée de balles tirées par Faisal Hussain, âgé de 29 ans. Reese Fallon a été tuée alors qu'elle passait une soirée avec des amis, notamment des jeunes libé-

raux. Le premier ministre a d'ailleurs souligné son implication politique et sociale, lundi.

S'impliquer dans la communauté

« C'était une jeune femme qui était optimiste par rapport à l'avenir, mais aussi réaliste, dans le sens qu'elle savait qu'elle devait s'impliquer pour bâtir un monde meilleur, a-t-il dit. Et s'il y a un message aux jeunes qui l'ont connue, aux jeunes qui auraient voulu la connaî-

Peu de temps après avoir assisté aux funérailles de Reese Fallon, M. Trudeau, ému, a tenté d'offrir un peu d'espoir aux proches.
NATHAN DENETTE LA PRESSE CANADIENNE

Notre responsabilité primordiale, en tant que gouvernement, c'est d'assurer la sécurité des citoyens

JUSTIN TRUDEAU



tre, c'est de s'impliquer et de prendre soin de sa communauté.»

Certains des amis de Reese Fallon, ainsi que le père de la petite Julianna Kozis, seraient au nombre des 13 personnes blessées dans la fusillade. Le tireur lui-même a été retrouvé mort peu de temps après avoir échangé des coups de feu avec deux policiers.

Une fontaine du mini-parc Alexandre-le-Grand, où certaines des victimes ont été abattues, a été inondée de fleurs, de bougies, d'animaux en peluche et d'autres souvenirs depuis la fusillade du 22 juillet. Des boîtes de craie ont été mises à la disposition des citoyens pour qu'ils laissent des messages d'amour et d'espoir.

M. Trudeau a aussi été interrogé par les journalistes sur ce que son gouvernement comptait faire pour éviter de tels drames. « Évidemment, on est en train de regarder toutes sortes d'options, a-t-il dit. Notre responsabilité primordiale, en tant que gouvernement, c'est d'assurer la sécurité des citoyens, et nous allons regarder différents moyens de le faire, d'assurer que d'autres communautés, d'autres familles ne souffrent pas. »

Qu'aimeriez-vous visiter?

CES VILLES ONT TOUTES DE GRANDES PERSONNALITÉS!



NEW YORK

Originale et débordante d'activités

3 ou 4 JOURS

À partir de : 205 \$*

DÉPARTS : tous les vendredis

CONGÉ DE LA FÊTE DU TRAVAIL DÉPARTS : 31 août et 1^{er} septembre

CONGÉ DE L'ACTION DE GRÂCE DÉPARTS : 5 et 6 octobre

À partir de : 265 \$*

3 ou 4 JOURS

DÉPARTS : tous les vendredis jusqu'en octobre

CONGÉ DE LA FÊTE DU TRAVAIL DÉPART : 31 août
CONGÉ DE L'ACTION DE GRÂCE DÉPART : 5 octobre



BOSTON

Victorienne et avant-gardiste



WASHINGTON

Monumentale et éclectique

4 JOURS

À partir de : 359 \$*

DÉPARTS : 23 août, 6 et 20 septembre

À partir de : 589 \$*

6 JOURS

DÉPARTS : 22 août, 26 septembre et 17 octobre

CHICAGO

Riveraine et urbaine



PHILADELPHIE

Historique et culturelle

4 JOURS

À partir de : 389 \$*

DÉPARTS : 13 et 27 septembre

À partir de : 321 \$*

3 JOURS

DÉPARTS : tous les lundis jusqu'en octobre

NIAGARA

Spectaculaire et chaleureuse



TOUS NOS CIRCUITS COMPRENNENT : autocar grand tourisme, hôtels 3,5 étoiles (ou plus), petits déjeuners, guides francophones experts et circuits touristiques captivants!

VACANCES

Beltour vous amène ailleurs.

AGENCE DE VOYAGES

RÉSERVEZ MAINTENANT

Nous acceptons American Express, Mastercard, Visa. Paiements en personne : carte de débit et argent comptant.

514 336-0033 // 1 866 235-8687

www.beltour.ca

* Par personne. Chambre d'hôtel en occupation quadruple. Toutes taxes incluses. Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyage FICAV de 1 \$ par tranche de 1 000 \$ en sus. Prix valide pour tous les départs en 2018. Permis du Québec (702378).

Des résultats les plus justes possible

MALADIE

SUITE DE LA PAGE A 1

Alors que la génération des baby-boomers arrive dans la fleur de l'âge et devient donc plus à risque de contracter des maladies cardiovasculaires, Quoc Dinh Nguyen a constaté que cette sous-représentation dans les études cliniques persiste à travers le temps. « Il y a eu une petite amélioration, mais d'environ 0,3% pour chaque année, ce qui veut dire que pour augmenter de 3% la représentation des femmes, ça prendra encore 10 ans » si rien ne change d'ici là, dit-il.

Le but d'une étude clinique est d'obtenir des résultats les plus justes possible, « sans égard à leur application plus tard », indique également le chercheur. Les participants pouvant présenter d'autres problèmes de santé risquant d'interférer avec l'efficacité d'un médicament testé, par exemple, sont écartés. Rappelons que les participants à ces études le font sur une base volontaire.

Cancer

M. Nguyen soulève l'exemple du traitement contre le cancer. « Si vous développez une chimiothérapie qui a beaucoup de toxicité, c'est sûr que vous ne voulez pas des personnes âgées qui ont déjà plein de problèmes de cœur, de poumons, chez qui un effet secondaire aura un effet complètement délétère et vous empêchera de détecter l'avantage que ça a sur le cancer. »

Là où le bât blesse, poursuit le gériatre, c'est lorsque les résultats de l'étude sont appliqués. Le médecin qui cherche un traitement pour un patient atteint d'une maladie du cœur doit tenir pour acquis que les résultats des essais cliniques ont été menés sur des échantillons où les femmes et les personnes âgées sont sous-représentées.

Le directeur du Centre de recherche de l'Institut de cardiologie de Mont-

La sous-représentation des femmes dans ces études représente le premier problème à régler

réal, Jean-Claude Tardif, estime que la sous-représentation des femmes dans ces études représente le premier problème à régler. Et d'ajouter que cet enjeu lui apparaît plus facile à régler.

Il prend pour exemple le National Institute of Health — la division de recherche médicale du Département américain de la Santé et des Services sociaux des États-Unis — qui impose depuis quelques années, dans plusieurs études cliniques qu'il finance, des cibles de pourcentage de femmes à atteindre.

Sans vouloir « excuser qui que ce soit », le cardiologue de formation juge qu'il est parfois plus difficile de recruter des personnes très âgées pour mener des essais cliniques. « Elles vont souvent avoir les fonctions de leurs reins ou de leur foie altérées. Il n'est pas rare qu'une personne âgée va prendre 8, 10, 12 médicaments. »

Le D^r Nguyen propose que les agences réglementaires, comme l'américaine Food and Drug Association ou Santé Canada, resserrent leurs règles quant aux essais cliniques. Notamment pour imposer un pourcentage de personnes âgées ou un écart maximal à l'intérieur de l'échantillon des participants par rapport à la population.

« En ce moment, ils demandent juste 100 personnes, dit-il. Et les règlements sont volontaires et non obligatoires. C'est juste de recruter 100 personnes de plus de 65 ans. Ce qui est ridicule. Ce n'est pas avec 100 personnes sur une population de 2000 ou 3000 personnes qu'on va détecter un effet qui serait différent pour les personnes âgées par rapport aux plus jeunes. »

Rectificatif

Contrairement à ce que nous écrivions samedi dans l'article *Travailleurs (désespérément) recherchés dans Rousseau* de Marie-Michèle Sioui, le Lafortune traiteur de Saint-Alexis se trouve à l'intersection de la route 158 et de la rue Principale, et non de la route 138 et de la rue Principale.

III ONTARIO

Un incendie menace la Transcanadienne

ANNABELLE CAILLOU
LE DEVOIR

Les feux de forêt continuent de faire des ravages en Ontario, où des milliers d'hectares ont déjà été réduits en cendre depuis le début du mois. Dans le nord-est de la province, les autorités craignent que les flammes n'atteignent désormais la route Transcanadienne, la principale artère reliant Toronto et Sudbury.

« L'incendie a déjà traversé une série de voies ferrées et il est maintenant à moins de 6 km de l'autoroute 69. Ça reste encore loin, mais la fumée se dirige dangereusement vers la route », s'inquiète la porte-parole du ministère des Richesses naturelles et des Forêts de la province, Isabelle Chenard.

Les autorités, qui surveillent la situation de près, n'excluent pas de devoir fermer l'artère dans les prochains jours si l'incendie, surnommé le *Parry Sound 33*, continue de se propager et que sa fumée devient trop dense, au point de considérablement diminuer la visibilité des automobilistes.

Considéré comme l'un des plus importants incendies de la province, le *Parry Sound 33* flambe depuis plus de 10 jours dans les régions de Killarney et du parc provincial de la Rivière-des-Français, dont l'accès a été interdit aux visiteurs. Selon un dernier bilan, l'incendie a déjà consumé 8973 hectares et continue de se propager vers le nord-ouest.

« Le problème, c'est que les vents sont vraiment plus forts dans cette région que dans les autres secteurs, parce que c'est en plein dans la baie géorgienne. On voit parfois des rafales à 30 km/h et ça ajoute un défi aux ressources aériennes envoyées sur le terrain pour larguer de l'eau sur le feu », indique M^{me} Chenard.

Dès le début de l'incendie, la région de Key Harbour a été évacuée, ainsi que certains endroits de la municipalité de Killarney. Des ordres d'évacuation ont également été publiés pour les secteurs des rivières Key et Pickerel. Plus au sud, le parc provincial Grundy Lake a aussi été fermé par mesure de précaution.

En Ontario, 37 feux étaient encore actifs dans le nord-est du territoire lundi, dont 12 n'étaient toujours pas maîtrisés en fin d'après-midi. Au nord-

Les incendies font au moins sept morts en Californie

REDDING — Les gigantesques incendies en Californie ont déjà fait au moins sept morts depuis jeudi alors que 12 000 pompiers s'employaient toujours lundi à lutter contre les différents brasiers qui, alimentés par la sécheresse, ont déjà dévoré des milliers d'hectares. « J'ai habité ici toute ma vie et je n'y ai jamais vu un feu qui sème une telle destruction », a déclaré lors d'une conférence de presse Leonard Moty, un responsable du comté de Shasta, dans le nord de l'État, où sévit depuis le 23 juillet *Carr*, le principal incendie. Depuis jeudi, six personnes ont péri dans ce feu et sept autres sont portées disparues, ont indiqué les autorités. Par ailleurs, un pompier qui combattait l'incendie *Ferguson*, près du parc national de Yosemite, est mort dimanche.

Agence France-Presse

ouest, on comptait encore jusqu'à 104 incendies, dont 31 non maîtrisés, selon les derniers chiffres du ministère des Richesses naturelles et des Forêts de la province.

Du renfort

La situation, qui est devenue très vite préoccupante, a poussé les autorités à demander de l'aide des autres provinces du Canada, par l'entremise du Centre interservices des feux de forêt du Canada. Le rôle de celui-ci est de partager les ressources disponibles à travers le pays lorsqu'une province peine à elle seule à éteindre les brasiers. Ainsi, plus de 600 pompiers des quatre coins du Canada, mais également du Mexique et des États-Unis, sont venus prêter main-forte aux quelque 500 pompiers forestiers ontariens ces derniers jours. L'un d'entre eux, venu de l'Alberta, a perdu la vie jeudi dernier. Jerry Gadwa faisait partie de la Première Nation crie de Kehewin. Il avait été envoyé pour combattre les flammes près de Red



Depuis le début de la saison, 888 incendies de forêt se sont déclarés en Ontario, brûlant 214 674 hectares, comparativement à une moyenne annuelle de 517 feux au cours des 10 dernières années, selon le ministère

Les autorités, qui surveillent la situation de près, n'excluent pas de devoir fermer l'artère dans les prochains jours si l'incendie continue de se propager et que sa fumée devient trop dense, au point de considérablement diminuer la visibilité des automobilistes.

MINISTÈRE
DES RICHESSES
NATURELLES
ET DES FORÊTS

Lake, dans le nord-ouest de l'Ontario, à la frontière avec le Manitoba.

Province voisine, le Québec n'a toutefois pu venir en aide pour le moment à l'Ontario. « On avait peu de disponibilités au Québec, nos pompiers sont déjà très occupés cette saison, notamment avec deux importants feux qui se sont déclarés en juillet à Labrieville sur la Côte-Nord, et dans le secteur de Lebel-sur-Quévillon », indique Émilie Bégin, porte-parole de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) du Québec.

Les deux incendies dans le nord de la province sont à l'heure actuelle encore actifs mais maîtrisés par les sapeurs-

pompiers. Ils risquent néanmoins de « demander encore beaucoup de travail dans les prochains jours, voire semaines », selon M^{me} Bégin.

Depuis le début de la saison, 888 incendies de forêt se sont déclarés en Ontario, brûlant 214 674 hectares, comparativement à une moyenne annuelle de 517 feux au cours des 10 dernières années, selon le ministère. « C'est certainement une année très occupée, mais il faut dire que l'été est très chaud et très sec, et on a vu la foudre frapper le territoire de nombreuses fois depuis juillet surtout. C'est la principale cause de ces incendies », note Isabelle Chenard.

Dès mercredi, l'humanité aura épuisé les ressources de la planète pour 2018

Si l'humanité consommait comme les Canadiens, elle vivrait à crédit depuis le 18 mars



L'indice prend en compte l'empreinte carbone, les ressources consommées pour la pêche, l'élevage, les cultures, la construction et l'utilisation d'eau.

JOHANNES EISELE AGENCE FRANCE-PRESSE

ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR

Dès mercredi, le 1^{er} août, l'humanité aura consommé la totalité des ressources que la planète était en mesure de produire pour l'année 2018, prévient l'organisation Global Footprint Network, qui calcule chaque année ce « jour du dépassement ». Et si tous les humains consommaient comme les Canadiens, la situation serait encore pire, puisque toutes les ressources disponibles auraient été épuisées dès le 18 mars.

Concrètement, au rythme actuel de consommation des ressources planétaires, il faudrait aujourd'hui 1,7 Terre pour suffire à la demande annuelle. Cela signifie que d'ici la fin de 2018, soit pour une période de cinq mois, l'humanité vivra « à crédit », en hypothéquant encore davantage la capacité de la planète à renouveler ses ressources et à absorber nos déchets, notamment nos émissions de carbone.

Qui plus est, cette journée du « dépassement » survient de plus en plus tôt chaque année. Si on remonte au début des années 1970, par exemple, date à laquelle la planète ne comptait que 3,7 milliards d'habitants (contre 7,6 milliards aujourd'hui), nous commençons à vivre à crédit seulement le 21 décembre.

Surconsommation

Symbole du caractère insoutenable de notre consommation mondiale, l'indice prend notamment en compte l'empreinte carbone, les ressources consommées pour la pêche, l'élevage, les cultures, la construction et l'utilisation d'eau. Global Footprint Network utilise ainsi des milliers de données de l'ONU, notamment celles de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Agence internationale de l'énergie et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Globalement, le calcul se base sur la biocapacité de la planète, soit sa capacité à renouveler ses ressources et à absorber les déchets, mais aussi sur l'empreinte écologique. Ce concept déve-

loppé au début des années 1990 par deux chercheurs de l'Université de Vancouver, William Rees et Mathis Wackernagel, représente la quantité de matières consommées par l'humanité (nourriture, terrains à bâtir, bois, produits de la mer, etc.) qui seront converties sous la forme d'une surface terrestre ou marine nécessaire à leur production, ou leur absorption pour ce qui concerne les émissions de CO₂.

En clair, la biocapacité peut être vue comme l'offre de la nature, tandis que l'empreinte écologique représente la demande humaine. Or, la demande excède plus que jamais l'offre, selon ce qui se dégage des données mondiales. « On met à mal la capacité de la planète à se régénérer », en puisant par exemple dans les stocks de poissons, a fait valoir lundi Valérie Gramond du Fonds mondial pour la nature, partenaire du Global Footprint Network. Et ce mouvement « s'est accéléré à cause de la surconsommation et du gaspillage ».

Cancer canadien

Le Canada est d'ailleurs un bon exemple de ce phénomène. Si l'humanité consommait au même rythme que les Canadiens, nous aurions commencé à hypothéquer les ressources planétaires dès le 18 mars. Il faudrait donc plus de 4,7 planètes Terre pour suffire à la demande en ressources, mais aussi absorber l'ensemble de nos émissions de gaz à effet de serre.

Le Canada fait à peine mieux que les

États-Unis, où Global Footprint Network fixe la date au 15 mars pour 2018. Il fait toutefois moins bonne figure que l'Allemagne (2 mai), la France (5 mai), ou encore la Chine (15 juin). Le pire cas est celui du Qatar (9 février), alors que le pays le mieux placé est le Vietnam (21 décembre).

Empreinte carbone

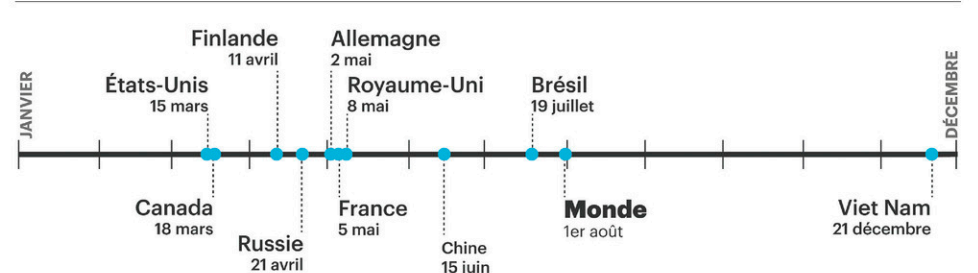
Pour tenter d'inverser la tendance, l'organisation qui établit cette date « du dépassement » souligne qu'il faudrait s'attaquer en priorité à l'empreinte carbone de l'humanité, qui représente plus de 60 % de l'ensemble de l'empreinte environnementale. Si l'humanité parvenait à réduire cette empreinte carbone de 50 %, il serait possible de faire reculer le jour du dépassement de 93 jours, soit l'équivalent de trois mois.

Global Footprint Network insiste aussi sur la nécessité de réduire la demande pour la production alimentaire en réduisant la consommation de viande, mais aussi en réduisant le gaspillage, qui compte pour 9 % de l'empreinte écologique mondiale. À titre d'exemple, 40 % de la nourriture produite pour nourrir les Américains est gaspillée, ce qui équivaut à l'empreinte environnementale combinée du Pérou et de la Belgique.

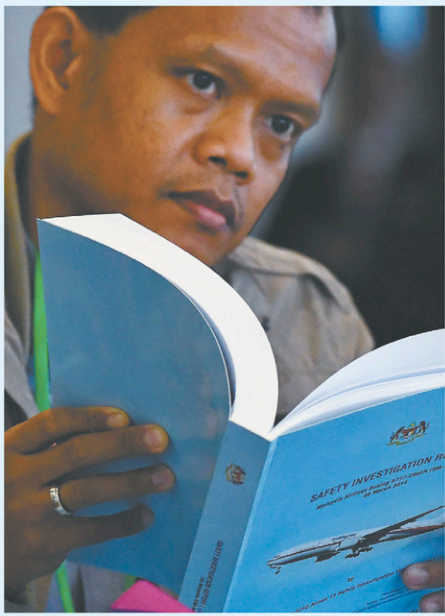
Enfin, on fait valoir l'importance de réduire la croissance de la population mondiale, qui doit atteindre plus de 9 milliards de personnes en 2050, si la tendance actuelle se maintient.

Avec l'Agence France-Presse

Répartition des pays en fonction de leur jour de « dépassement »



Source Global Footprint Network Infographie Le Devoir



Un proche de victime consulte le rapport sur la disparition inexplicée en 2014 du vol MH370.

MOHD RASFAN AGENCE FRANCE-PRESSE

Vol MH370 : colère de proches de victimes après un rapport jugé décevant

PUTRAJAYA — Un rapport d'enquête publié lundi en Malaisie sur la disparition inexplicée en 2014 de l'avion de Malaysian Airlines (vol MH370) avec 239 personnes à bord n'apporte aucune nouvelle information, ont critiqué des familles de victimes en colère. Des proches de disparus espéraient que ce rapport officiel leur apporterait des informations leur permettant de faire leur deuil, plus de quatre ans après le plus grand mystère de l'aviation civile moderne. Mais lors d'une réunion au ministère malaisien des Transports, certains ont critiqué ce rapport, technique à leurs yeux. L'équipe d'enquêteurs est « incapable de déterminer la véritable cause de la disparition du MH370 », conclut ce rapport de 400 pages.

Agence France-Presse

Plaques d'immatriculation personnalisées : déjà 7000 demandes

Le système informatique de la SAAQ pour obtenir des plaques d'immatriculation personnalisées est fonctionnel et ne déroule pas : en date de lundi midi, plus de 7000 commandes avaient déjà été faites. Le désir des Québécois de pouvoir apposer une plaque unique sur leur voiture est donc bien réel. Le système en ligne de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) avait été rapidement suspendu lors de sa première journée d'opération vendredi, après des ennuis informatiques, en raison d'une surcharge de commandes. Quelque 2000 personnes avaient toutefois réussi à demander la plaque qu'elles avaient elles-mêmes conçue, a indiqué Mario Vaillancourt, le porte-parole de la SAAQ. Puis, lundi matin, environ 5000 automobilistes avaient fait leur demande.

La Presse canadienne

Le gouvernement fédéral ne décriminalisera pas d'autres drogues

OTTAWA — Le gouvernement fédéral n'envisage pas de décriminaliser d'autres drogues que le cannabis, malgré les revendications en ce sens de certaines grandes villes du pays. Face à la crise des opioïdes qui balaie le Canada, les autorités en santé publique de Montréal et de Toronto se sont fait l'écho de Vancouver en réclamant que la lutte contre les drogues se fasse dans une perspective médicale et non criminelle. Thierry Bélaïr, porte-parole de la ministre de la Santé, Ginette Petitpas Taylor, a cependant déclaré qu'Ottawa ne se penche pas sur l'éventualité de décriminaliser ou de légaliser une autre drogue que le cannabis. Pour sa part, le chef du Nouveau Parti démocratique, Jagmeet Singh, a pris position pour la décriminalisation de toutes les drogues.

La Presse canadienne

L'investissement de Québec critiqué

HYDROGÈNE

SUITE DE LA PAGE A 1

devrait être lancé d'ici septembre. TEQ investira là aussi près de 3 millions.

M^{me} Gélinas espère d'ici là élargir la flotte de véhicules à hydrogène pouvant profiter de ces nouvelles infrastructures. « On va commencer des discussions avec les autres manufacturiers qui ont des véhicules à hydrogène et qui se cherchent des bancs d'essai. On parle de Hyundai et de Honda en particulier. »

Des 8,25 millions versés par Québec à TEQ, les quelque 2,1 millions restants permettront à la société d'État d'appuyer d'autres projets pilotes qu'on lui présenterait d'ici 2021. « On s'est gardé de l'argent de côté pour en financer peut-être deux autres », explique M^{me} Gélinas.

Investissements « parcimonieux »

Les sommes octroyées la semaine dernière par décret s'inscrivent dans la volonté du gouvernement Couillard de développer la filière de l'hydrogène dans la province, comme indiqué dans son budget 2018-2019. Celui-ci prévoit des investissements totaux de 17,2 millions sur trois ans.

« Il faut voir l'hydrogène comme un sujet d'intérêt pour les prochaines étapes de l'électrification des transports dans un contexte de transition énergétique, a déclaré le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Pierre Moreau, au moment de dévoiler le projet de station-service de Québec en juin dernier. Pour mettre en œuvre des mesures efficaces demain, il faut s'y intéresser aujourd'hui. »

« Pour nous, c'est une source d'énergie qui mérite d'être examinée, et on la regarde avec des investissements que l'on considère tout compte fait comme parcimonieux », acquiesce Johanne Gélinas.

Les sommes en jeu ne sont peut-être pas colossales, mais cet argent serait



mieux investi ailleurs, soutient le professeur de l'Université de Montréal Normand Mousseau, qui a coprésidé en 2013 la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec.

« Ce serait intéressant si on était impliqués dans du développement technologique. Si c'est seulement pour tester des autos ou des camions, j'ai de la difficulté à comprendre quel est le gain pour le Québec », affirme-t-il.

« Si on avait quelques joueurs au Québec dans le domaine de l'hydrogène, on pourrait investir pour permettre à nos compagnies de développer un marché local et créer une vitrine pour l'exportation de produits. Mais ce n'est pas ça qu'on dit. On dit à une compagnie étrangère [Toyota] : "Viens t'ins-

taller ici, tu ne construis rien, tu n'as pas de laboratoire de recherche, tout ce que tu as à faire, c'est de tester tes machines ici." Je ne vois pas quel est l'intérêt, insiste-t-il. Il y a plein d'endroits où on pourrait investir les 8 millions, en technologie ou en savoir-faire, pour qu'il y ait de vraies retombées pour le Québec. »

Ces critiques s'ajoutent à celles d'organisations comme l'Association des véhicules électriques du Québec, qui soutient que la filière des voitures à hydrogène n'est pas économiquement rentable.

Pas de compétition

La p.-d.g. de TEQ reconnaît que, pour l'instant, les coûts de production de

Le projet doit permettre de tester 50 véhicules Mirai de Toyota, que le gouvernement du Québec louera aux employés de ses ministères et organismes.

CHARLEY GALLAY / GETTY IMAGES / AGENCE FRANCE-PRESSE

l'hydroélectricité québécoise sont de loin inférieurs à ceux de l'hydrogène. Elle note cependant que l'hydrogène est une source d'énergie non polluante — sa combustion ne produit que de la vapeur d'eau — qui pourrait surtout servir l'industrie du transport de marchandises.

Il ne faut donc pas opposer le véhicule électrique au véhicule à hydrogène, répète Johanne Gélinas, mais plutôt considérer l'hydrogène comme une source d'énergie complémentaire.

« Il y a des gens qui pensent qu'il y a une compétition entre l'un et l'autre. C'est comme à l'époque du Beta et du VHS : qui va gagner ? Nous ne sommes pas du tout dans cet esprit-là, nous en sommes à préparer l'avenir. »

Le béluga vagabond est-il condamné à ne jamais revenir ?

CAVALE

SUITE DE LA PAGE A 1

avant de remonter le cours de la rivière Népissiguit, près de Bathurst.

C'est là que toute une équipe — appuyée par des spécialistes américains et canadiens — a été déployée pour le capturer, après plusieurs jours passés en eau douce. L'animal a ensuite été transporté jusqu'à l'aéroport le plus près, pour être placé à bord d'un avion nolisé pour l'occasion.

Sous la supervision de vétérinaires, il a ainsi été transporté jusqu'à Rivière-du-Loup, avant d'être placé à bord d'un camion pour rejoindre le port de Cacouna. C'est là que l'animal a été déplacé à bord d'un bateau du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM), qui l'a relâché la journée même.

Succès

Comme les bélugas sont des animaux sociaux, il a d'ailleurs été relâché près d'un groupe de son espèce, auquel il aurait pu se joindre. « L'objectif était de vérifier s'il était possible d'intervenir pour rapatrier un animal et le réinté-



grer dans sa population, et ainsi contribuer au rétablissement de cette espèce en voie de disparition et qui montre toujours des signes de déclin », explique Robert Michaud, directeur scientifique du GREMM. « Mais certains croyaient que l'animal pourrait mourir en quelques heures. »

Aujourd'hui, on sait que tous ces efforts ont permis de ramener un animal qui aurait été condamné s'il était demeuré dans la rivière où il était

De nature sociable, ce béluga vagabond se laisse approcher et photographier par les plongeurs.
LEVON DROVER

coincé. « Ça a été un succès, puisqu'il a pu être rapatrié, réintégré dans sa population et qu'il a survécu. Pourtant, les pronostics n'étaient pas très bons. Il n'était pas très vigoureux lorsqu'on l'a remis à l'eau. »

Il a depuis retrouvé toute sa vigueur, tout en reprenant le large, cette fois en compagnie d'un autre béluga du Saint-Laurent. Tous deux ont été identifiés après avoir été photographiés et biopsiés dans le secteur d'Ingonish, dans la portion est du Cap-Breton.

Une nouvelle fugue dont on ne connaît pas les raisons précises.

« Avec les vétérinaires, on s'est demandé pourquoi il était retourné aussi loin. On ne connaît pas la réponse, mais nous sommes tentés de croire que cela fait partie de son comportement. C'est un jeune béluga, et ce comportement de vagabondage est un comportement typique des jeunes », fait valoir M. Michaud.

Cétacé sociable

Le problème, c'est que les animaux qui se retrouvent isolés, loin de leur aire de répartition naturelle, ont tendance à « socialiser » avec les bateaux de plaisance, les baigneurs ou même

les bouées de signalisation maritime des ports.

« C'est un sérieux problème. Ils recherchent activement des interactions », souligne Robert Michaud. Les deux bélugas en Nouvelle-Écosse ne font pas exception à la règle, au point où celui dit « de Népissiguit » porte maintenant des cicatrices d'hélices de bateau. La réglementation canadienne leur interdit pourtant de les approcher.

Est-ce que cela signifie que cet animal est condamné à ne jamais revenir dans le Saint-Laurent ?

« Est-ce qu'il pourrait un jour revenir comme un supermâle, en raison de sa vigueur et de son expérience ? On ne le sait pas, mais on a beaucoup à apprendre pour savoir comment sauver les populations en voie de disparition. Et le sauvetage du béluga de la rivière Népissiguit faisait partie de cet apprentissage. »

Chose certaine, il n'est pas le premier béluga à quitter l'estuaire du Saint-Laurent. En 2015, un trio s'était même rendu jusqu'au New Jersey. Et parfois, ce sont des mammifères de l'Arctique qui nagent jusque dans le Saint-Laurent. Depuis déjà trois ans, un narval y a élu domicile, nageant parmi des groupes de bélugas.



À compter d'aujourd'hui, tous les visiteurs d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique devront fournir leurs empreintes, tandis que ceux venant d'Asie ou d'Amérique y seront obligés à compter du 31 décembre prochain. Un voyageur n'aura à fournir ses données biométriques qu'une fois tous les 10 ans, nonobstant son nombre de visites au Canada.

ORLANDO SIERRA AGENCE FRANCE-PRESSE

Le Canada recueillera les empreintes de ses visiteurs

Seuls les touristes n'ayant pas besoin de visa n'auront pas à les fournir

HÉLÈNE BUZZETTI
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Visiteurs, vos empreintes ! À compter d'aujourd'hui, le Canada emboîte le pas à plusieurs de ses alliés en exigeant des voyageurs nécessitant un visa d'entrée qu'ils fournissent également leurs empreintes digitales.

Cette exigence s'applique à toute personne qui demande un visa de voyage, un permis de travail, un permis d'études ou qui présente une demande de résidence permanente au Canada. Depuis 2013, les ressortissants de seulement 30 pays plaçant de telles demandes devaient fournir leurs empreintes. Désormais, ce sont tous les visiteurs d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique qui sont visés, tandis que ceux d'Asie et d'Amérique le seront à compter du 31 décembre prochain. Les demandeurs d'asile, eux, doivent fournir leurs empreintes depuis 1993.

Tous les touristes ne seront pas embêtés pour autant. Ceux provenant des pays pour lesquels le Canada n'exige pas de visa de voyage n'auront pas à fournir leurs données biométriques. Le Canada exige des visas de 147 pays, mais exemptes ses alliés habituels, notamment les États-Unis, certains pays européens, Israël, les Émirats arabes unis, l'Australie, le Japon, le Mexique, le Chili, la Corée du Sud et Singapour.

Le Canada assure que sa mesure n'est pas exceptionnelle puisque « plus de 70 pays » s'y adonnent déjà, notamment les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, le Royaume-

En élargissant notre programme de biométrie, nous facilitons l'entrée au Canada et protégeons l'intégrité de notre système d'immigration en établissant rapidement et avec précision l'identité d'un voyageur

AHMED HUSSEN



Uni et les 26 États européens faisant partie de l'espace Schengen.

« En élargissant notre programme de biométrie, nous facilitons l'entrée au Canada et protégeons l'intégrité de notre système d'immigration en établissant rapidement et avec précision l'identité d'un voyageur », a fait valoir par communiqué de presse le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Ahmed Hussen. Les empreintes seront vérifiées en amont du périple du voyageur, notamment en étant comparées au répertoire des empreintes digitales des criminels que gère la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

La mesure, qui entre en vigueur ce mardi, avait été annoncée par Stephen Harper en 2015. Une somme de 312,6 millions de dollars sur cinq ans y a été consacrée.

Évaluation des risques

Au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, on indique avoir tenu des consultations avec le gouvernement sur l'expansion prévue de la prise d'empreintes et reçu plusieurs évaluations des risques. La dernière, reçue en juillet, est encore à l'étude par le commissaire. « Du point de vue de la sécurité, nous croyons qu'il est justifié, aux fins de vérification de l'admissibilité, de recueillir les empreintes digitales des personnes qui cherchent à être admises au Canada », indique le bureau du commissaire, Daniel Therrien. Il est satisfait de la mesure voulant que les empreintes soient détruites lorsqu'un résident permanent se verra accorder la citoyenneté canadienne.

Le Commissariat demande toutefois qu'une attention particulière soit accordée à la protection des données biométriques recueillies par des centres d'inscription privés à l'étranger et qu'Ottawa établisse « avec prudence » des critères pour la communication des données à d'autres pays.

Un voyageur n'aura à fournir ses données biométriques qu'une fois tous les 10 ans, nonobstant son nombre de visites au Canada. Le demandeur devra assumer les frais de 85 \$ pour la prise d'empreintes. Le coût est plafonné à 170 \$ pour les familles et à 255 \$ pour les groupes de trois artistes ou plus venant performer au pays. En attendant l'ouverture de nouveaux centres de réception des demandes de visa partout dans le monde, les demandeurs pourront s'adresser à certaines ambassades canadiennes pour fournir leurs données biométriques.

Le Canada pourra partager les données qu'il recueille avec ses alliés, notamment les États-Unis, qui auront à leur tour le droit de partager les données reçues avec d'autres pays en vertu d'une entente sur le périmètre de sécurité conclue en 2012.

Le Canada utilise des sites de généalogie pour le renvoi de migrants

OTTAWA — Le gouvernement canadien utilise des tests d'ADN et des sites Internet spécialisés en généalogie pour établir la nationalité de ressortissants étrangers placés en rétention avant leur éventuel renvoi du pays, a indiqué lundi la police des frontières.

« L'ASFC [Agence des services frontaliers du Canada] utilise les tests d'ADN afin de déterminer l'identité des personnes détenues à long terme après avoir épuisé toutes les autres ressources d'enquête », a expliqué Jayden Robertson, porte-parole de l'ASFC dans un courriel.

« Les tests d'ADN aident l'ASFC à déterminer l'identité en fournissant des indicateurs sur la nationalité, ce qui nous permet de concentrer nos recherches sur certains pays », a souligné ce porte-parole.

L'Agence assure obtenir le consentement des ressortissants avant de soumettre leurs renseignements à des sites Internet d'ADN.

Cette affirmation est cependant remise en question par Jared Will, un avocat de Toronto représentant plusieurs ressortissants qui ont subi des tests d'ADN.

« D'après mon expérience, l'ASFC fait ces demandes aux détenus qui, en cas de refus, sont accusés de ne pas coopérer aux efforts en vue de leur renvoi. Ce refus de coopérer est ensuite invoqué comme justification pour leur détention prolongée », a-t-il dit à l'AFP.

D'autres critiques soulignent que l'origine ethnique d'une personne n'est pas gage de sa nationalité.

Cette affaire d'abord révélée par le site Vice News survient alors que plus de 30 000 demandeurs d'asile ont fui les États-Unis pour le Canada depuis l'arrivée de Donald Trump à la Maison-Blanche, en janvier 2017.

Ces techniques ne sont utilisées que dans des cas extrêmes, comme dans celui d'un demandeur d'asile qui se faisait appeler Ebrahim Touré, arrivé au Canada en 2011 avec un faux passeport français. Il prétendait être originaire de Guinée, pays qui l'a finalement refoulé lorsque le Canada a tenté de le renvoyer en 2013, car la Guinée a jugé que son certificat de naissance guinéen était aussi un faux et qu'il ne parlait pas le français, langue officielle du pays.

Il a passé plus de quatre ans en prison avant finalement d'accepter l'an dernier de subir un test d'ADN.

Après analyse de son ADN et consultation de sites de généalogie à la recherche de membres de sa famille, l'ASFC a déterminé qu'il s'agit vraisemblablement d'un Gambien dénommé Bakaba Touray.

Agence France-Presse

Le conseil municipal de Toronto dénonce la décision de Ford

PAOLA LORIGGIO
MICHELLE MCQUIGGE
À TORONTO
LA PRESSE CANADIENNE

Le conseil municipal de Toronto a voté lundi pour dénoncer le controversé projet de loi du gouvernement de l'Ontario qui réduirait sa taille de près de moitié.

Les élus de la Ville Reine se sont aussi prononcés pour demander au gouvernement provincial de mener un référendum sur le nombre de sièges et sur leurs délimitations avant d'adopter le projet de loi, qui ferait passer le nombre de conseillers municipaux de 47 à 25.

« Aujourd'hui, le conseil municipal a envoyé un message fort à Queen's Park, [disant] qu'il s'oppose au processus autour du changement des délimitations des sièges », a déclaré le maire John Tory dans un communiqué.

« Le conseil municipal a approuvé ma demande pour que la province tienne un référendum contraignant avant de procéder à tout changement sur les délimitations des sièges à Toronto. Des changements de cette gravité devraient toujours être faits avec un degré de consultation qui permet au public d'être entendu. »

Le vote a eu lieu au terme d'un débat houleux à l'hôtel de ville, alors que les élus se demandaient s'il fallait contester devant les tribunaux le projet de loi du gouvernement progressiste-conservateur.

Simplifier

Le premier ministre Doug Ford a surpris politiciens et citoyens, la semaine dernière, en annonçant qu'il prévoyait amputer de moitié le nombre de sièges au conseil municipal de la ville canadienne la plus peuplée, sans toutefois toucher aux conseils des autres grandes villes de la province.

Le premier ministre progressiste-conservateur a soutenu que cette réduction simplifiera le processus décisionnel à l'hôtel de ville et permettra aux contribuables de Toronto d'économiser 25 millions de dollars en salaires pour les conseillers et leur personnel.

Lui-même ancien conseiller municipal de Toronto, Doug Ford avait été candidat à la mairie pour succéder à son frère Rob, en 2014, mais il avait terminé deuxième, derrière John Tory.

M. Ford a déclaré lundi à l'Assemblée législative qu'il avait fait campagne pour réduire la taille et les dépenses du gouvernement ontarien, de sorte que cette décision ne devrait surprendre personne. « J'ai parlé à des dizaines de milliers de personnes à travers la province, j'ai parlé à des milliers de personnes à Toronto, et chaque personne à qui j'ai parlé à Toronto m'a dit que la mairie était dysfonctionnelle », a déclaré M. Ford.

« Nous ne croyons pas en un gouvernement plus gros, nous ne croyons pas à plus de politiciens ou à plus de bureaucratie : nous allons nous assurer que la Ville de Toronto fonctionne enfin plus efficacement. »

M. Ford a même trouvé un argument écologique pour plaider en sa faveur. « Je peux vous assurer que lorsque nous aurons 25 conseillers, il y aura 500000 feuilles de moins : je protégerai l'environnement et je protégerai les arbres », a-t-il lancé.

Le conseiller municipal Giorgio Mammoliti, allié de longue date de M. Ford, a suggéré lundi qu'il pourrait y avoir un autre motif pour ce changement. « Il y aura moins de politiciens de gauche à la Ville de Toronto, ce qui sera une excellente chose », a soutenu M. Mammoliti, lors d'une conférence de presse pour défendre le projet.

Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545



III JEU EN LIGNE

Inaction fédérale

L

Procureur général du Québec vient de subir un cuisant revers en Cour supérieure. L'État québécois n'a pas le droit d'obliger les fournisseurs de services Internet — les Vidéotron et Bell de ce monde — à bloquer les sites de jeu en ligne qui, illégalement, peut-on soutenir, font concurrence à Loto-Québec.

Dans sa décision de 29 pages, le juge Pierre Nollet conclut que la disposition qui est contenue dans la loi omnibus sur le budget, adoptée en 2016, et qui soumet les fournisseurs à cette obligation, empiète carrément sur des compétences exclusives du gouvernement fédéral, soit le Code criminel et les télécommunications. Le juge donnait ainsi raison à l'Association canadienne des télécommunications sans fil.

Il faut comprendre que le gouvernement québécois était bien conscient qu'il s'aventurait sur un terrain miné sur le plan juridique, puisqu'il n'avait pas mis en vigueur la disposition litigieuse, le temps que le Tribunal se prononce sur sa validité constitutionnelle.

Selon Loto-Québec, le jeu en ligne représente une manne de 250 millions par an. La société d'État occupe à peine 20 % de ce marché.

L'objectif ultime de l'article de loi, qui modifie la Loi sur la protection du consommateur, une compétence du Québec, n'était pas d'assurer l'exercice par Loto-Québec d'un monopole sur les jeux en ligne, mais plutôt de forcer les exploitants privés à s'inscrire auprès d'elle et à s'afficher sur son site Espacejeux. Ainsi la société d'État aurait pu toucher des redevances sur cette activité et imposer des règles de conduite pour limiter le jeu excessif.

ROBERT DUTRISAC



Le Code criminel stipule que, sauf exception, toutes formes de loterie et de jeux de hasard et d'argent constituent des actes criminels. Et les exceptions ne concernent que les provinces qui, elles, ont seules le droit d'exploiter une loterie, qu'elle soit en ligne ou non, ou, accessoirement, d'accorder des licences pour ce faire à des organismes de charité ou religieux. Malgré tout, en 2010, les Québécois avaient accès à quelque 2000 sites de jeux de hasard et d'argent en ligne, selon le ministère des Finances du Québec, cité dans le rapport du Groupe de travail sur le jeu en ligne. Présidé par Louise Nadeau, le groupe a remis son rapport en octobre 2014.

Comment se fait-il que les sites privés de jeu en ligne prolifèrent au Québec, comme dans les autres provinces? C'est que bon nombre d'exploitants, qui mènent leurs activités présumées illégales ici, sont établis dans des pays où elles sont parfaitement légales. En outre, plus de 70 sites de jeu en ligne sont hébergés au Québec, sur le territoire mohawk de Kahnawake.

La formulation du Code criminel relative au jeu en ligne pêche par son ambiguïté, ce qu'un comité sénatorial relevait déjà en 2008. Les sénateurs avaient souligné la nécessité de clarifier le statut légal de l'offre de jeu en ligne à partir de l'étranger, rappelle le rapport.

Certes, le Procureur général du Québec peut toujours en appeler du jugement, mais les conclusions du juge apparaissent solides sur le plan constitutionnel. Ce ne serait sans doute que perte de temps. De plus, à la suite du dépôt du projet de loi, l'Union des consommateurs, notamment, était montée au front pour le dénoncer comme une menace à la neutralité d'Internet, un principe garanti par les autorités fédérales.

Selon le Groupe de travail, la solution pour mieux encadrer le jeu en ligne est celle qui est appliquée dans nombre de pays, dont le Danemark, l'Italie et le Royaume-Uni, ainsi que dans trois États américains: un système de licences administré par une agence de réglementation.

Loto-Québec ne peut concurrencer des exploitants internationaux dont les jeux transgressent les frontières — souvent, les joueurs de différents pays interagissent — et qui font preuve d'une capacité d'innovation qui la dépasse. Cela dit, la population doit bénéficier d'une protection contre les abus, l'honnêteté des exploitants doit être assurée, et le jeu excessif ou pathologique doit être contré.

Le groupe de travail a recommandé à Québec de mettre en place « un système qui permet la création et l'encadrement d'un marché ouvert du jeu en ligne ». C'est la voie à suivre.

Or, le Code criminel ne permet pas à l'État québécois de délivrer des licences à des exploitants privés de jeu en ligne. Puisque ce sont les provinces qui sont responsables des jeux de hasard et d'argent, le gouvernement fédéral doit leur donner les moyens d'encadrer le secteur.

Ottawa tolère depuis belle lurette l'ambiguïté du Code criminel relative au jeu en ligne. Devant tout ce qui touche Internet, l'immobilisme lui sert de politique. Ses compétences exclusives sont confirmées: que le gouvernement fédéral assume ses responsabilités et agisse.



LETTRES

« L'économie est à l'écologie ce que l'astrologie est à l'astronomie »

Ce titre est rendu ma maxime quand il s'agit d'évaluer les doctes enseignements des économistes (dont mon frère, météorologue, dit qu'ils ont été créés pour bien faire paraître sa profession). Car, n'en déplaise au professeur Bernard, la nature n'a que faire des salmigondis explicatifs justifiant la production d'un pétrole aussi sale que celui provenant des sables bitumineux. Que ce soit par le gaspillage d'eau qu'elle requiert, les lagunes archipolluées qu'elle laisse derrière s'écoulant sournoisement vers la nappe phréatique et dans le fleuve Mackenzie empoisonnant la faune et les humains qui s'y abreuvent, ou par l'accumulation, non pas comptable, mais réelle de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, la nature encaisse ces « externalités » altérant lentement mais sûrement ses équilibres... jusqu'aux points de bascule qui ne figurent malheureusement pas dans les abracadabrantes théories économiques. Car le vrai problème, c'est la domination des tartufes d'une pseudoscience servant le plus souvent d'alibi à un système oligarchique qui ne carbure qu'à une croissance se voulant sempiternelle. Je parle

évidemment du capitalisme, dont le principal moteur demeure de faire de l'argent avec de l'argent. Tant et aussi longtemps que des crises ne viendront pas culbuter les doctrines des valets de l'ordre établi, les reléguant dans la filière des supercherries, nous serons aux prises avec leurs délires. Comme l'a dit le grand chef cri: « Quand vous aurez coupé le dernier arbre, mangé le dernier poisson et pollué la dernière rivière, alors seulement vous rendrez-vous compte que l'argent ne se mange pas. » Il faut lire *Trop tard, la fin d'un monde et le début d'un nouveau* pour prendre la mesure du drame qui se dessine. Alors entre Don Quichotte et Tartuffe, je préfère le discours du rêveur à celui du mystificateur!

Pierre-Alain Cotnoir
Le 30 juillet 2018

Une sculpture détruite à Baie-Saint-Paul

En 1966, le sculpteur Jean Gauguet Larouche (1935-1986) participa à un procès public contre la Ville d'Alma (Lac-Saint-Jean) qui avait lancé à la rivière une sculpture de l'artiste Raymond Mitchell. Ce fut une lutte épique.

Or, nous avons appris récemment qu'une sculpture de Gauguet-Larouche réalisée à la fin des années 1960 dans le cadre du Festival folklorique de Baie-Saint-Paul

a tout simplement été détruite et jetée au rebut par la Ville de Baie-Saint-Paul.

Dans la biographie de Gauguet-Larouche (*Gauguet l'indigné*, Éditions Charlevoix, 2017), la sculpture est présentée ainsi: « En 1968, il crée pour le Festival folklorique de Baie-Saint-Paul une sculpture d'acier nommée « Symbiose Écologique » d'acier et pierre (5X9) très avant-gardiste qui fut exposée un temps devant l'église de la localité. » C'est donc un geste indigne et inacceptable que la Ville de Baie-Saint-Paul a fait ici. Surtout en cette ville où l'art devrait avoir son importance. C'est une façon de faire inqualifiable et il importe que le grand public sache comment les responsables municipaux de Baie-Saint-Paul traitent les œuvres d'art.

Avons-nous évolué au Québec depuis 1966? Sommes-nous encore dans cette grande noirceur où les artistes de valeur sont rayés de l'espace public et leurs œuvres réduites en cendres? L'exemple de Baie-Saint-Paul est à signaler et s'avère très regrettable.

Gauguet-Larouche crierait fort et haut face à ce geste scandaleux de la Ville de Baie-Saint-Paul contre la libre expression et l'art. Il n'est plus là pour le faire et c'est maintenant à nous de demander le respect de nos œuvres d'art et de nos artistes contre des vandales municipaux, ceux d'hier à Alma comme ceux de Baie-Saint-Paul aujourd'hui.

Serge Gauthier
La Malbaie, le 30 juillet 2018

LIBRE OPINION

XYZ: il n'a jamais été question de censure

Vanessa Courville

L'auteure réagit au débat lancé par sa démission de la revue XYZ.

Les questions soulevées par le débat autour de ma démission de la revue XYZ sont importantes, je dirais même capitales pour l'avenir de la littérature. On avait jusqu'à tout récemment coutume de dire qu'il était impossible, au Québec, d'avoir un débat public tellement le consensus et le statu quo étaient lourds. Réjouissons-nous donc d'avoir eu depuis quelques années tant de débats de société passionnants comme celui de la crise étudiante de 2012 ou encore la charte des valeurs, et maintenant l'éthique artistique avec *SLAV* et *Kanata*. Malgré certains dérapages, la société québécoise ne peut que gagner à apprendre à débattre de questions difficiles sans tomber dans le populisme et la partisannerie.

Essayons donc, dans ce nouveau débat sur la culture du viol, d'élever le niveau des arguments au maxi-

mum de leur puissance, sans caricaturer la contrepartie, sans toucher par exemple ce fameux point de Godwin qui consiste à dépendre l'adversaire sous les traits de Hitler, à l'assimiler au nazisme ou à un régime totalitaire, ce qui revient à refuser le débat. Dire, comme dans la réponse de XYZ du 28 juillet dernier, que ma position tient d'un régime totalitaire n'est pas seulement exagéré, mais insignifiant, voire insultant pour des millions d'êtres humains réels morts sous ces dictatures. Je me demande combien de gens ont souffert à respecter une éthique minimale. Ce que je sais des statistiques est qu'une étudiante sur trois, dans mes classes — à qui je tente d'enseigner que leur métier est de vivre —, a subi une agression sexuelle au cours de leur vie et que je refuse désormais de reconduire des scénarios de la culture du viol au sein de leurs institutions.

C'est précisément ce genre d'arguments qu'il faut éliminer du débat public pour qu'il puisse avoir

lieu de manière respectueuse. Présenter ma démission comme un geste irréfléchi et soudain tient aussi de la mauvaise foi, puisque Jacques Richer (dans le texte du 28 juillet) sait très bien que nous avons discuté, lui et moi, de ma proposition de publier le texte, mais d'enlever mon nom de ce numéro. Il a refusé en me forçant à accepter un texte qui va à l'encontre de toutes mes valeurs.

Clarifions la chose une fois pour toutes: il n'est pas question de censure dans ce débat, puisque j'ai moi-même proposé de le publier, mais en m'excluant de cette publication. Il n'a jamais été question d'interdire la représentation du viol, mais plutôt la banalisation de cette représentation. La nuance est d'importance. Jacques Richer sait très bien aussi que j'ai rencontré à plusieurs reprises les membres du comité de rédaction, chez lui, au restaurant, au Salon du livre de Québec, dans un jury pour un prix de la revue et que j'ai beaucoup dialogué avec l'ancien

directeur. Comment qualifier ce genre d'argumentation de la part de Jacques Richer, qui tire avec violence sur le message pour ne pas entendre le message, employant des arguments *ad hominem* sans se remettre en question? C'est encore une fois exactement ce qu'il faut bannir d'un débat honnête cherchant non pas à avoir raison à tout prix, mais qui veut au contraire le mieux pour le public auquel il s'adresse.

Un *boys' club* n'est pas seulement un comité exclusivement composé d'hommes, bien qu'ils occupent les fonctions de direction et d'administration. C'est surtout un esprit machiste régnant dans une institution qui muselle les femmes dissidentes, les réduisant à un rôle de façade.

Il faut aussi sortir du débat public toute forme d'argumentaire fondé sur la pseudo-neutralité. La neutralité n'existe pas, elle est toujours une façon d'avaliser le pouvoir, la domination et le statu quo. Non, la littérature n'est pas neutre, elle est

née au début de l'ère moderne en opposition au régime aristocratique des belles-lettres dans le but de donner la parole aux absents de la démocratie à venir. La littérature participe d'une vision politique et idéologique qui la traverse depuis plus de deux cents ans et qui trouve aujourd'hui ses limites dans les questions soulevées par les dérives de la liberté d'expression. La littérature n'est pas une liberté éternelle tombée des ciels, elle est marquée dans l'histoire par un contexte qui change sous nos yeux et auquel il faut accepter de répondre.

Je voudrais, en terminant, remercier la grande sensibilité des gens qui m'ont soutenue dans cette mobilisation, reconnaissant l'importance de l'enjeu. À ces personnes qui s'inquiétaient de mon avenir, je désire vous rassurer: si être intègre implique de quitter le capital symbolique, de me détacher de l'argent, puis de la lâcheté, j'accepte de vivre dans ce dénuement essentiel.

« Adoptions forcées » : le besoin d'un soutien réel

L'appellation retenue par le Sénat dans le rapport Honte à nous demande une discussion

Louise Bienvenue

Professeure d'histoire à l'Université de Sherbrooke

C'est à double titre que je m'intéresse à la récente demande du Sénat canadien pour des excuses officielles du gouvernement fédéral aux mères et aux enfants « victimes des pratiques en matière d'adoption forcée pendant les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale ». En tant qu'historienne, mais aussi en tant qu'enfant adoptée en 1969, je suis évidemment sensible à la réalité des mères célibataires de l'époque et à celle des enfants adoptés, souvent privés de la connaissance de leurs origines.

C'est donc avec intérêt que j'ai lu le rapport Honte à nous, récemment mis en ligne par le Sénat, ainsi que les mémoires déposés devant le comité chargé d'étudier ce dossier. Si je me réjouis d'un débat public sur la question, j'ai été déçue du peu de profondeur historique de l'argumentaire déployé dans ce rapport sénatorial. À part une courte citation de l'historienne Veronica Strong-Boag, le document ne convoque aucune étude produite par un ou une spécialiste de l'adoption (historien ou historienne, anthropologue ou sociologue) dans cette prise de position qui fait pourtant le procès de notre passé commun. La base empirique sur laquelle semble s'appuyer le comité se résume à une poignée de témoignages — certes importants et touchants — ainsi qu'à cinq courts mémoires. Il existe pourtant de solides travaux sur cette question.

Dans ce rapport, le rôle du gouvernement fédéral est pointé du doigt. Or, son implication en matière d'adoption est tardive et indirecte, par un Régime d'assistance publique mis en place dans la seconde moitié des années 1960. C'est au niveau provincial qu'étaient mises en place les politiques d'adoption et, de manière générale, les politiques sociales touchant les populations fragilisées.

Au Québec, par exemple, on pourrait blâmer beaucoup plus pertinemment le caractère discriminant de la Loi d'assistance aux mères nécessiteuses, adoptée en 1937 par le gouvernement Duplessis, qui refusait pour des raisons morales de



secourir les mères célibataires. Le statut même d'enfant illégitime, figurant dans le Code civil jusqu'en 1980, qui était accordé à ceux et celles qui naissaient hors mariage, serait aussi à rappeler à notre mémoire. Mais, pour autant, dans cette affaire, il semble court et commode de pointer du doigt l'État, voire les Églises, pour la gestion d'un « problème » qui engageait, largement, la morale et les mœurs d'une société tout entière.

Qu'en est-il, en effet, de la responsabilité des parents répudiant leur fille enceinte, des garçons prenant le large et n'assumant pas leur paternité, des employeurs refusant d'embaucher une mère célibataire? Un débat historique et social soutenu devrait aussi soulever des enjeux comme l'absence d'éducation sexuelle et la criminalisation de la contraception jusqu'en 1969.

L'appellation « d'adoptions forcées » retenue par le Sénat demande aussi, selon moi, une discussion. Si le régime de vie des maternités fut assurément sévère, si les pressions sociales furent lourdes sur les épaules des « filless-mères », des règles officielles pour formuler un consentement éclairé existaient au Canada, comme le rappelle le mémoire de l'Armée du Salut présenté au Sénat.

La question du choix

On sait que des mères célibataires refusaient de signer pour l'adoption de leur enfant, espérant le reprendre un jour lorsque leur situation financière se serait améliorée. Si plusieurs femmes, on s'en doute, n'eurent pas l'impression d'un véritable choix, d'autres, en fonction des possibles de l'époque, ont

Les sénateurs Art Eggleton (au centre) et Chantal Petitclerc (à droite) ont recueilli les témoignages de personnes touchées par ce dossier.

SÉNAT DU CANADA

misé délibérément sur l'adoption comme l'option la moins dommageable pour leur enfant et elles-mêmes.

Puisque cette réalité des séparations mère-enfant est le fruit de normes portées, naguère encore, par toute notre société, soulagera-t-on vraiment la douleur des mères biologiques et de leurs enfants par des excuses fédérales? Métaboliser son passé est-il si simple? Ces adoptions étaient conformes non seulement aux mœurs en vigueur, mais aussi à la lettre de la loi.

Des actions commémoratives auront peut-être quelque efficacité symbolique, mais je plaide bien davantage pour la mise en place de programmes de soutien dignes de ce nom reconnaissant, plus que la récente loi 113 le fait au Québec, l'importance d'un véritable accès aux dossiers.

En territoire inculte occupé

Les vertueux qui prennent leurs aises avec les faits historiques encouragent l'inculture

Robert Laplante

Directeur des Cahiers de lecture

Dans un billet tout court, sobrement rédigé, mais avec une précision chirurgicale, Luc-Normand Tellier publiait dans le journal *Le Devoir* du 23 mai dernier un billet (« Montréal, territoire mohawk? ») qui aurait mérité un accueil retentissant. L'historien n'a pourtant pas lancé un message banal. Il a tout simplement démontré l'ignorance abyssale dans laquelle la rectitude politique et les postures de repentance sont en train de faire plonger le discours public. À l'heure où politiciens et notables en tous genres rivalisent de vertus pour s'excuser de l'histoire, le geste est méritoire et il porte bien au-delà de l'anecdote qui l'a déclenché.

Tellier a tenu à faire un simple rappel des faits : le slogan des bien-pensants qui se croient du bon côté de la morale en rappelant que Montréal est en territoire mohawk non cédé ne repose sur rien d'autre que la contrition. La documentation historique et les recherches archéologiques ne laissent place à aucune ambiguïté. Les trois villages actuellement occupés par des Mohawks aux alentours de Montréal ont été fondés par les missionnaires qui y ont accueilli ou qui y ont rejoint des groupes plus ou moins en dissidence avec la ligue des Cinq-Nations et qui y ont trouvé refuge. Il y avait bien des Iroquoiens du Saint-Laurent pour accueillir Jacques Cartier, mais ils n'étaient plus là quand Maisonneuve et les Montréalais ont fondé Ville-Marie.

Ce rappel des faits n'enlève rien aux communautés autochtones qui y vivent, sinon que le sauf-conduit pour la vérité qui devrait leur être accordé du seul fait de leur identité culturelle. C'est sur la base de leur condition et de leur statut politique que le Québec devrait définir ses relations avec elles. C'est chose relativement difficile, d'autant qu'elles vivent sous l'empire de la Loi sur les Indiens, une loi *canadian* inique, une loi

Le slogan rappelant que Montréal est en territoire mohawk non cédé ne repose sur rien d'autre que la contrition.

PEDRO RUIZ
LE DEVOIR



d'apartheid qui ne changera pas parce que des incantations mal fondées sont servies pour agrémenter les scénarios d'ouverture d'événements en tous genres. En appeler au fait que le territoire n'a pas été cédé, c'est, du reste, utiliser un argument qui tient du même paradigme de soumission que celui qui sert de socle à la loi *canadian*. C'est encore représenter les Autochtones comme inscrits dans une logique de conquête et de cantonnement.

Il est plus facile de tripoter les œuvres et les archives que de renverser un ordre qui ne demande pas mieux que de faire semblant de compatir. Les gestes d'appui symbolique qui restent prisonniers de symboles frelatés ne font que prolonger ce qu'ils dénoncent. Le visage de la folklorisation peut être changeant. Et les costumes victimaires en faire ressortir étrangement les traits.

Le hasard a voulu que le texte de Tellier paraisse le jour même où un musée *canadian* annonçait qu'un tableau d'un peintre célèbre en ce pays, Emily Carr,

allait être renommé parce que son titre, supposément, heurterait des Autochtones. Qu'il en heurte, c'est sans aucun doute vrai, mais cela n'est en aucune manière une raison pour justifier le révisionnisme historique et attenter à l'intégrité d'une œuvre d'art. Le tableau s'intitule *Indian Church* parce que c'est ainsi que son auteur l'a nommé, usant du vocabulaire en usage et de son choix à l'époque où le tableau a été produit. Le faire disparaître, c'est renoncer à l'inscrire dans son histoire pour le déporter dans le registre des bons sentiments, registre aussi variable que les courants idéologiques qui l'inspirent.

Ces anecdotes se multiplient un peu partout, en divers pays, et divers motifs sont invoqués pour les justifier, mais elles se ramènent toutes à cette idée que la culture peut désormais être envisagée, définie et vécue comme désexcitée de sa condition d'inscription, délestée de son passé et des couches de sens que le temps qui passe sédimente dans la mémoire et les institutions.

Il est plus facile de tripoter les œuvres et les archives que de renverser un ordre qui ne demande pas mieux que de faire semblant de compatir

Des Idées en revues



Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons un texte paru dans la revue *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, été 2018, volume XII, n° 3.

Cela renvoie à une terrible et sourde bataille contre la culture savante telle qu'elle s'est constituée en Occident. Modulable au gré des excommunications et des anathèmes, cette culture et les œuvres qui lui donnent sa densité et sa portée devraient désormais s'effacer devant la mise en scène du simulacre? Qui décidera d'expurger les mots d'un roman de Michel Tremblay, d'une nouvelle de Madeleine Ferron ou de cacher un nu de Cosgrove? Il n'y a pas de limites pour une telle dérive.

George Orwell (1984) a donc vu juste. François Truffaut et Bradbury (*Fahrenheit 451*) également. Nous campons au bord d'un véritable abîme d'inculture. Applaudir les vertueux qui prennent leurs aises avec les faits historiques, c'est brûler des livres. C'est une menace beaucoup plus grave que le numérique et la dématérialisation. Il y a là un enjeu culturel majeur qu'il importe de bien nommer pour bien comprendre le sens des batailles à livrer. S'imaginer pouvoir reconstruire les œuvres pour se bricoler non pas du sens, mais des armes de légitimation idéologique, c'est travailler contre le lien social fondamental.

Des commentaires ou des suggestions pour *Des Idées en revues*? Écrivez à rdutrisac@ledevoir.com.

La police honnie par les graphistes

Contre toute attente, Comic Sans a rapidement fait des adeptes chez les premiers utilisateurs de Windows 95

Les polices de caractères ont souvent une histoire étonnante, dans laquelle s'entremêlent enjeux graphiques, économiques et sociopolitiques. Quatrième texte d'une série estivale consacrée à ce sujet.

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR



Comic Sans



HISTOIRES
DE POLICES

Il est amusante, légère, avec des allures d'écriture manuscrite qui donnent un ton sympathique aux messages. Proposée parmi les polices de caractères du système d'exploitation Windows 95 de Microsoft, Comic Sans a entrepris sa conquête du monde à l'heure où les ordinateurs personnels se répandaient dans les foyers. Ses détracteurs la considèrent comme une calamité dans l'univers typographique, allant même jusqu'à réclamer son bannissement. Mais la mal-aimée a tout de même des adeptes.

Dans les années 1990, Vincent Connare travaillait au sein de l'équipe de typographie de Microsoft quand il fut appelé à se pencher sur une application visant à familiariser les enfants avec les ordinateurs. « Microsoft Bob » mettait en vedette un chien animé qui donnait des instructions. Le caractère utilisé dans les bulles était du Times New Roman.

Cette fonte trop classique ne convenait pas à ce type de communication, a estimé Vincent Connare.

« Les chiens ne parlent pas en Times New Roman », expliquera-t-il par la suite. Il décide alors de créer un caractère typographique plus adéquat. S'inspirant de bandes dessinées américaines (« Comics »), *Watchmen* et *The Dark Knight Returns* en particulier, il se met à dessiner les lettres à l'écran, avec sa souris. C'est ainsi que naît Comic Sans.

La police de caractère n'a jamais pu être intégrée au projet Bob, qui était déjà fort avancé, mais elle fut choisie pour apparaître dans la sélection de fontes offertes par Windows 95.

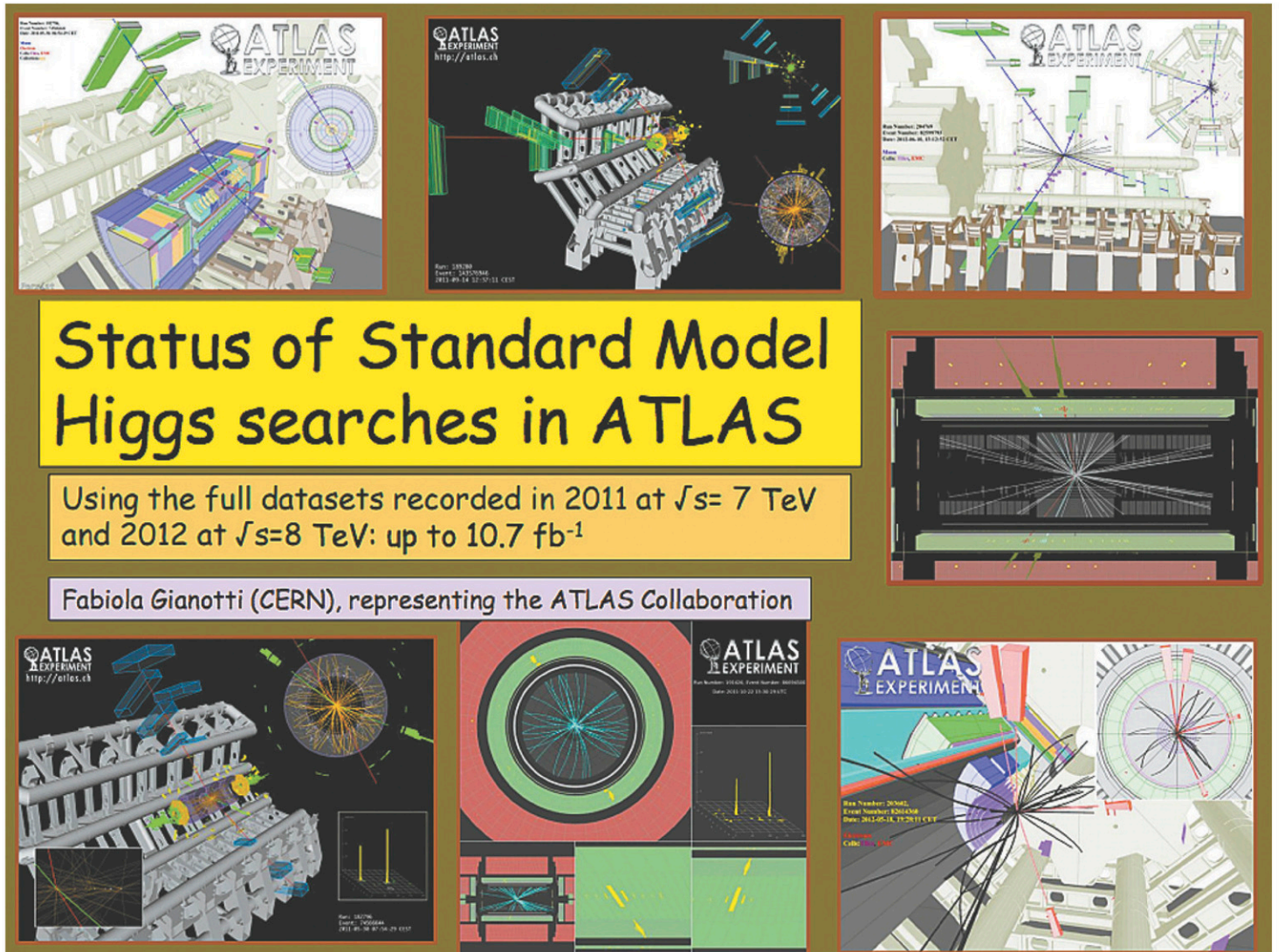
Le boson de Higgs

Moins formelle que les autres polices de caractères, elle fut adoptée rapidement pour toutes sortes d'usages.

« En 1995, il n'y avait pas autant de polices « par défaut » qu'aujourd'hui », rappelle Sylvie Pouliot, professeure à l'École de design de l'Université Laval. « [Comic Sans] contrastait avec les autres polices offertes à cette époque, telles que Arial et Times, qui sont des polices plus classiques, droites et rigides. Comic Sans a définitivement attiré le regard puisqu'elle suggérait l'écriture faite main, naturelle, sans construction mécanique. »

À l'heure où tous pouvaient s'improviser graphistes, Comic Sans s'est propagée : cartes d'invitation, avis en tous genres, affiches de chats perdus, matériel pédagogique ou menus de restaurants. Elle a même été vue sur des enseignes de commerces, allant jusqu'à contaminer de grandes institutions.

En 2012, le très sérieux Centre européen pour la recherche nucléaire (CERN)



Le Centre européen pour la recherche nucléaire a fait le surprenant choix du Comic Sans en 2012 pour sa présentation sur le boson de Higgs.

SAISIE D'ÉCRAN

a causé toute une surprise en utilisant cette police dans sa présentation sur une découverte scientifique majeure, celle du boson de Higgs.

L'annonce historique, diffusée en direct, a déclenché une tempête sur les réseaux sociaux et dans les rangs des designers graphiques. Comment les chercheurs avaient-ils pu choisir la Comic Sans pour dévoiler une découverte d'une telle ampleur historique ?

Prenant la chose avec humour, le CERN en a rajouté deux ans plus tard en annonçant, le 1^{er} avril 2014, qu'après le « succès viral » de la présentation de la physicienne Fabiola Gianotti sur le boson de Higgs, l'institution avait décidé que désormais, toutes les communications du CERN se feraient en Comic Sans.

« Selon nos calculs, 80 % du succès de la présentation reposait, non pas sur la découverte de la particule fondamentale qui explique le mécanisme Brout-Englert-Higgs, mais sur le choix de la fonte. » Il s'agissait d'un savoureux poisson d'avril.

La police Comic Sans a aussi été mise en vedette en 2013 quand le Vatican a publié un album de photos du pape Benoît XVI avec des textes composés avec la fonte aux allures naïves.

Vincent Connare reconnaît lui-même que sa création a été mal utilisée.

« Une fonte devrait faire exactement ce qu'elle est censée faire. C'est pourquoi je suis fier de Comic Sans, confiait Vincent Connare au *Guardian* en 2017.

Dans un monde où les communications écrites sont de plus en plus « numériques », je crois qu'il sera important de sensibiliser davantage les gens à la typographie

MICHEL SABBAGH



Elle a été conçue pour des utilisateurs d'ordinateurs débutants et ce fut un succès auprès de cette clientèle. Mais les gens l'utilisent de façon inappropriée : s'ils ne comprennent pas comment fonctionne une police de caractères, celle-ci n'aura pas de pouvoir ou de signification pour eux. »

Bannissement réclamé

La Comic Sans est honnie des designers graphiques partout dans le monde. Sur les réseaux sociaux, certains d'entre eux ne se gênent pas pour dire tout le mal qu'ils pensent de cette police. Des sites plaident même pour son bannissement.

« Elle est devenue extrêmement populaire. Mais elle a été mal utilisée en partant. Ça l'a tuée dès le départ. C'est un peu ce qui a fait son malheur », reconnaît le designer graphique québécois

Denis Dulude. « On ne va pas mettre une cravate de Mickey Mouse si on s'en va dans un enterrement. [...] Mais de dire qu'on la hait, c'est exagéré. »

On reproche à la Comic Sans bien des défauts. À titre d'exemple, le « p » et les « d » ne sont pas de formes identiques. De plus, l'espacement entre les lettres est inégal. « Dans les années 1990, on forçait cette maladresse pour avoir l'air un peu plus *grunge*. On brisait des mots. On désajustait l'entre-ligne pour essayer de trouver de nouvelles approches », signale toutefois Denis Dulude.

D'autres diront qu'elle facilite la lecture aux dyslexiques.

Malgré tout, les experts consultés par *Le Devoir* sont plutôt indulgents à l'égard de la Comic Sans et ils s'accordent pour dire que cette police ne mérite pas d'être proscrite.

« Je ne crois pas qu'il faille bannir Comic Sans [ou d'autres polices de caractères]. Il faut juste savoir faire des choix éclairés, estime Michel Sabbagh, créateur de caractères. Dans un monde où les communications écrites sont de plus en plus « numériques », je crois qu'il sera important de sensibiliser davantage les gens à la typographie. »

Reste que dans le cas de Comic Sans, la prudence est de mise. Ainsi, mieux vaut s'abstenir de rédiger son CV en Comic Sans, car les chances seront fortes que la demande d'emploi prenne directement le chemin du bac de recyclage.

La France interdit les cellulaires dans les écoles et collèges

AGENCE FRANCE-PRESSE
À PARIS

Le Parlement français a définitivement adopté lundi l'interdiction des cellulaires dans les écoles et collèges, promesse de campagne du président Emmanuel Macron dénoncée comme « cosmétique » par l'opposition.

Les députés de la majorité présidentielle et du centre ont voté pour le texte, lors du vote définitif à l'Assemblée nationale, chambre basse du Parlement.

Quant à la droite et la gauche, elles se sont abstenues, critiquant « une opération de communication », de « l'affi-

chage politique », « une loi de circonstance » qui « ne va rien changer ».

La proposition de loi interdit l'usage de tout objet connecté (cellulaire, tablette, montre...) dans les écoles et collèges français, établissements scolaires dont les élèves ont jusqu'à 14-15 ans.

Il y aura des exceptions « pour des usages pédagogiques », laissés à l'appréciation de chaque établissement dans son règlement intérieur, ou pour les enfants handicapés. Les activités liées à l'enseignement mais à l'extérieur, comme le sport, seront aussi concernées.

Les lycées auront, eux, la possibilité, mais pas l'obligation, d'interdire les portables et autres objets connectés, totalement ou partiellement.

Il y aura des exceptions « pour des usages pédagogiques », laissés à l'appréciation de chaque établissement dans son règlement intérieur

Le Code français de l'éducation interdit, depuis une loi de 2010, les cellulaires « durant toute activité d'enseignement et dans les lieux prévus par le règlement intérieur ».

Le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, selon lequel cette interdiction n'était pas effective dans tous les collèges et manquait d'un socle juridique solide, a vanté une loi « d'entrée dans le XXI^e siècle » qui « envoie un message à la société française », mais aussi à l'international, avec « d'autres pays intéressés ».

Se prononçant pour une « approche moderne des technologies », caractérisée par du « discernement », il a plaidé pour avoir une approche à la fois « défensive » et « offensive ».

LEDEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com